

## RÉAMÉNAGEMENT DES HALLES : TEMPÊTE SUR LA CANOPÉE

09/01/2012

Le Tribunal administratif de Paris a annulé, vendredi 6 janvier, le troisième avenant au marché de maîtrise d'œuvre signé entre la SemPariseine, mandataire de la Ville de Paris, et le groupement d'architectes, Patrick Berger et Jacques Anziutti, en charge de la construction de la Canopée des Halles.

Saisi par un déféré préfectoral, le tribunal administratif de Paris a jugé que cet avenant qui fixait le montant définitif des honoraires des architectes, bouleversait l'économie générale du marché initial. Dans son jugement, le Tribunal précise qu'en cas d'avenant successifs, *"il y a lieu de prendre en compte le montant financier cumulé des différents avenants, et non uniquement le montant du dernier avenant, pour apprécier s'il y a bouleversement du marché"*. *"En l'espèce, le montant cumulé des avenants représentait une augmentation de plus de 28 % du marché initial, bouleversant ainsi l'économie du marché en méconnaissance des règles posées par le code des marchés publics"*, indique le tribunal administratif.

Le tribunal administratif a décidé de différer au 31 mai 2012 l'annulation de cet avenant afin de permettre à la ville de Paris et à la société Sempariseine, de passer un nouveau marché ou de conclure un avenant permettant une modulation plus modérée de la rémunération du maître d'œuvre.

En attendant, *"la Ville de Paris respectera (...) ce jugement, bien qu'elle soit en désaccord, et se conformera aux solutions recommandées par le tribunal de passer, avant le 31 mai prochain, un nouvel avenant d'un montant inférieur à celui qui vient d'être annulé"*, indique un communiqué de la Mairie de Paris.

En tout état de cause, l'annulation de cet avenant n'aura pas d'incidence sur la validité du marché de maîtrise d'œuvre initial complété par les avenants devenus définitifs. *"Le jugement rendu ce matin n'a (...) nullement pour effet de remettre en cause l'opération des Halles ni de suspendre ou retarder le chantier de la rénovation des Halles qui se poursuit dans le calendrier prévu"*, souligne le communiqué de la Ville de Paris.

[Lire le jugement](#)

**Ajouter un commentaire**